

Réuni le 29 mai 2015, sous la présidence de Monsieur DARNAULT Joël, le conseil municipal de Rivarennnes a pris les décisions suivantes :

I. Travaux en cours

Il a été décidé de ne pas préempter sur la vente d'un terrain sis les Grandes Vignes à Rivarennnes. Il a été évoqué ensuite les travaux en cours dont le projet Maison d'accueil familiale. Suite à l'appel d'offre les dix lots ont été analysés et vont être attribués. Le mécanisme accueillant / accueilli a été présenté avec des exemples chiffrés sur les revenus, les aides fiscales et sociales, les taxes, frais etc.

II. Décisions modificatives

Dans sa séance du 29 mai le conseil a délibéré à l'unanimité pour :

- La réalisation de deux plateaux en centre bourg pour un montant de 30 589 €, subvention de 40% dans le cadre des amendes de police.
- L'attribution de subventions 20€ au profit de l'Association Escalade Club SGEC FOURGNAUD Nicolas et 20€ pour l'association sportive les Abeilles du Collège Jean Moulin.
- Il a été délibéré favorablement pour la vente d'une coupe de bois de taillis sur pied pour un montant de 3 € le stère.

III. Questions diverses

Un compte rendu des réunions et information diverses ont clôturé la séance.